

Ajaccio, le 13 janvier 2022



Le centre historique et l'îlot 18 © IRIS

La Ville d'Ajaccio recense son patrimoine culturel matériel pour le valoriser

Pour répondre aux exigences du Label « Ville d'Art et d'histoire » décerné par le Ministère de la Culture et que la Ville d'Ajaccio a obtenu en 2012, cette dernière s'engage à procéder à un grand recensement du patrimoine matériel de son territoire. Il concerne plus précisément les biens immobiliers et mobiliers, qu'ils soient publics ou privés, et ayant surtout un intérêt culturel, historique ou scientifique. Cette démarche de long terme s'inscrit dans une politique culturelle ambitieuse et a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine local qui fonde l'identité ajaccienne. Ce travail minutieux offre aussi un formidable outil de connaissance de l'histoire locale pour le public.



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

**DIRECTION DE LA
COMMUNICATION**

 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Recenser, étudier, faire connaître

Questionner avec un œil neuf le patrimoine de la Ville ... C'est en somme la base du travail que mène depuis juillet 2019, Florian Blazin, 32 ans, un ingénieur Art et Métier, titulaire d'un Master 2 en étude du patrimoine de l'université Toulouse II Jean-Jaurès. Missionné par la municipalité, il a la lourde tâche de recenser, d'étudier et de mettre en valeur le patrimoine exceptionnel de la cité impériale en élaborant un inventaire général. Il a aussi la responsabilité de faire entrer, un bien meuble ou un bien immobilier sur les listes de cet inventaire général s'il relève un intérêt culturel, historique ou scientifique. Un travail de longue haleine programmé sur plusieurs années.

L'inventaire général du patrimoine d'Ajaccio répond à la politique culturelle ambitieuse d'une Ville, labellisée « Ville d'Arts et d'Histoire » et classée sur près de 80 hectares zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAU), futur site patrimonial remarquable (SPR).

C'est d'ailleurs sur ce champ topographique qu'est mené ce travail qui repose notamment autour de **15 monuments « historiques classés ou inscrits », 105 monuments « remarquables » et 467 monuments « intéressants »**. Depuis 2019, environ **23 400 pièces ont déjà été dépouillées***.

70 000 pièces à l'étude

« L'enjeu et la difficulté de la recherche dont nous parlons n'est pas tant le repérage et la description des édifices, mais plutôt la gestion rigoureuse des très nombreuses sources d'archives (plus de 70 000 pièces étudiées actuellement) et bibliographiques ainsi que leur mise en commun de manière optimale en vue d'effectuer à posteriori une mise en valeur digne du patrimoine étudié » informe la Direction du Patrimoine de la Ville qui porte ce dossier.

Ce travail de recensement revêt plusieurs objectifs. En plus d'être un outil décisionnel précieux pour les politiques culturelles, patrimoniales, économiques et touristiques du territoire, l'inventaire général du patrimoine offre une connaissance actualisée et une expertise scientifique sur le patrimoine local. Il est aussi un support de connaissance de l'histoire locale, accessible à tous *« aux locaux qui doivent être sensibilisés à la richesse de leur ville, mais aussi aux plus jeunes qui se doivent d'avoir un savoir de qualité à portée de main et qui doit leur être transmis avec des outils adaptés »* poursuit-on du côté de la Direction du Patrimoine.

Il constitue également un précieux outil d'accompagnement pour la création d'un futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) à la maison Elisa.



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

**DIRECTION DE LA
COMMUNICATION**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- 6 000 pièces issues des archives de la Collectivité de Corse ; *
- 6 800 pièces (et l'équivalent de 60 cartons !) provenant des archives des Médiathèques de l'Architecture et du Patrimoine ;
- 7 000 pièces + un fonds de matrices d'environ 50 000 pièces utilisées au quotidien, tirées des Archives départementales et municipales ;
- 3 600 pièces conservées par les archives de la direction régionales des affaires culturelles (Drac).

André Malraux, père de l'inventaire général du patrimoine culturel

L'inventaire général du patrimoine a été créé par André Malraux, en 1964 alors Ministre de la Culture et inscrit dans la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Il définit comme une recherche de terrain qui observe, analyse et décrit les œuvres en s'appuyant sur les sources d'archives et la bibliographie disponible.

Le champ d'investigation est vaste et embrasse l'ensemble des biens créés de main d'homme sur la totalité du territoire national : architecture et urbanisme, objets et mobilier, qu'ils soient publics ou privés, sur une période allant du 5e siècle à 30 ans avant la date de l'enquête.

L'article 95 de la [loi n°2004-809](#) du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et son [décret d'application n°2005-835](#) du 20 juillet 2005, fixent les missions respectives des Régions et de la Collectivité territoriale de Corse d'une part, de l'État de l'autre, en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel.

Source : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Inventaire-general-du-patrimoine-culturel>



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

**DIRECTION DE LA
COMMUNICATION**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse :

Direction de la communication - Cabinet du Maire
Stéphanie FABY - Attachée de presse

Téléphone : 06 69 15 75 17

Email : s.faby@ville-ajaccio.fr



Ville d'Ajaccio - Cità d'Aiacciu



Youtube : [CitadAiacciuTv](https://www.youtube.com/CitadAiacciuTv)



[citadaiacciu](https://www.instagram.com/citadaiacciu)



[@VilledAjaccio](https://twitter.com/VilledAjaccio)